



moncompte

PORTAIL D'AUTHENTIFICATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

## Supprimer un compte

La suppression de votre compte de connexion est définitive. Vous ne pourrez plus accéder à vos démarches en cours de saisie ou d'instruction auprès du ministère. Par la suite, si vous souhaitez faire de nouvelles démarches, vous devrez alors vous créer un nouveau compte.

Pour supprimer votre compte de connexion, vous devez accéder à la page de gestion de votre compte et suivre la procédure ci-dessous.

1. Rendez-vous à l'adresse suivante, sur le site du ministère : <https://moncompte.agriculture.gouv.fr/individus/>.

Bienvenue sur le portail d'authentification du ministère en charge de l'Agriculture

Vous ne disposez pas de compte de connexion ? [Cliquez ici](#)  
Vous avez oublié votre mot de passe ? [Cliquez ici](#)  
Au bout de 5 tentatives de mots de passe erronés, vous bloquez votre compte. Un délai d'attente de 15 minutes vous est demandé avant de pouvoir effectuer une nouvelle tentative.  
Vous rencontrez des problèmes de connexion ? Contactez l'assistance : [assistance.dsa@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.dsa@agriculture.gouv.fr)  
Vous devez vous authentifier pour accéder librement à vos applications.

**Par mot de passe ?**

Identifiant \*:

Mot de passe \*:

M'authentifier

Comment vous authentifier ?

Entrez votre identifiant et votre mot de passe puis cliquez sur le bouton M'authentifier.  
Si vous possédez un certificat, vous pouvez également cliquer sur le bouton M'authentifier par certificat.  
Une fois authentifié(e), vous accéderez librement à vos applications.

ministère de l'agriculture et de l'alimentation - SDSI Homologation de sécurité / V2.7

2. Saisissez l'adresse électronique vous servant d'identifiant ainsi que votre mot de passe dans les rubriques adéquates et cliquer sur le bouton "M'authentifier". Sous réserve qu'ils n'aient pas été modifiés ultérieurement, l'adresse électronique et le mot de passe sont ceux que vous avez fournis lors de votre inscription.
3. Vous êtes authentifié. La page de gestion de vos données personnelles est affichée.

Allégez vos démarches en ligne : en renseignant toutes vos informations, vos formulaires sont pré remplis !

<b>MON IDENTITÉ -</b>	<b>MES COORDONNÉES -</b>	
Nom de naissance *	Adresse de correspondance	
DIVERS	1 rue du Cherche-Midi Immeuble B, 5ème étage 75015 Paris	
Nom d'usage		
Prénoms *	Numéro de téléphone	
ARNAUD, LOUIS	+33135792468	
Sexe	<b>MES DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	
Homme	Adresse électronique	
Date de naissance	armaud.divers	
01/02/2003	Mot de passe	
Pays de naissance	*****	
France		
Ville de naissance	<b>MES ANCIENS IDENTIFIANTS -</b>	
Paris		
	Identifiant	Date d'ajout
	11007001800012	05/24/2019 à 15:01
	X000020601	05/24/2019 à 15:02

Faciliter mes prochaines démarches administratives : afin de ne pas avoir à les re-saisir à chaque nouvelle démarche en ligne, j'accepte que mes informations soient conservées et communiquées à d'autres téléprocédures du Ministère en charge de l'agriculture et ses partenaires institutionnels. Je peux retirer cet accord à tout moment.

Vous ne souhaitez plus utiliser nos services ? [Supprimez votre compte](#)

4. Cliquez sur le lien

[Supprimez votre compte](#)

5. Une fenêtre apparaît. Pour des raisons de sécurité, vous devez saisir notre mot de passe

**Suppression de mon compte**

Si vous ne souhaitez plus utiliser nos services, vous pouvez supprimer votre compte. Vous n'aurez plus la possibilité de consulter l'historique de vos démarches ni de poursuivre les démarches entamées.

Mot de passe actuel \*

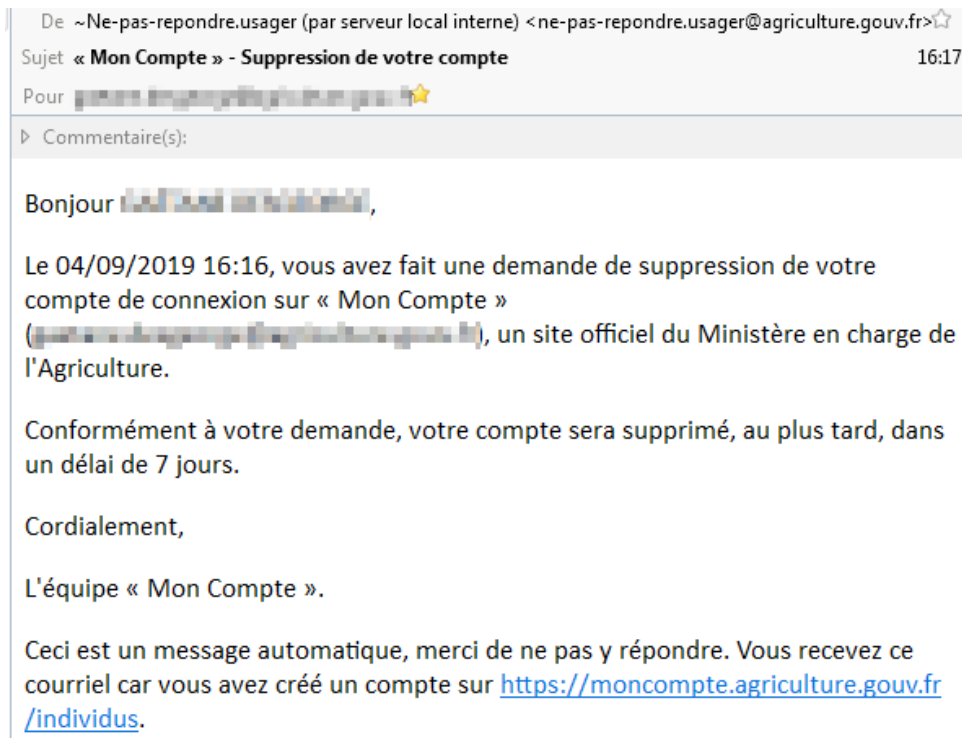
\*\*\*\*\*

[Renseignez votre mot de passe](#)

\*Champs obligatoires

6. Cliquer sur le bouton « Supprimer ». Vous êtes immédiatement déconnecté.

7. Vous recevez un courrier électronique confirmant la suppression de votre compte de connexion.



8. La procédure de suppression de votre compte de connexion est terminée. Vous ne pourrez plus vous authentifier et effectuer des démarches en ligne auprès du ministère ou gérer votre compte de connexion personnel.

### Cas particulier

Dans certains cas, dépendant du fournisseur de messagerie de l'utilisateur, le courrier électronique de confirmation de la suppression de votre compte peut être considéré comme frauduleux (il est classé parmi les spams ou courriers indésirables) ou simplement comme suspicieux.

Cela dépend de la politique de sécurité de votre fournisseur de messagerie et de la sensibilité des filtres mis en place découlant de cette politique.

Pour toute autre demande d'assistance, veuillez contacter l'assistance : [assistance.dsa@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.dsa@agriculture.gouv.fr)